ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 350

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'equipement et du logement sur le fait que l'activite des entreprises de batiment et de travaux publics, apres plusieurs annees de crise, s'est considerablement amelioree en 1986 et 1987. Il lui demande donc quelles actions il compte mener pour maintenir la tendance observee depuis deux ans.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation des entreprises de batiment et de travaux publics fait l'objet d'une attention particuliere de la part du Gouvernement, dont le soutien de l'emploi constitue l'une des principales priorites. D'ores et deja, il apparait que la croissance de l'activite enregistree des la fin de 1985 se poursuivra en 1988 sur l'ensemble des composantes du marche. Malgre un environnement economique que l'on peut craindre moins favorable en 1989, le dynamisme du BTP devrait etre preserve. En matiere de travaux publics, le niveau eleve des carnets de commandes des entreprises en cette periode de l'annee, l'augmentation du budget des routes et l'acceleration du programme autoroutier, la realisation du tunnel sous la Manche ainsi que l'engagement des travaux du TGV Nord soutiendront particulierement l'activite. En ce qui concerne le batiment, le budget du logement devrait permettre le maintien du rythme actuel de la construction neuve, en attendant les reformes qui seront elaborees l'an prochain. L'entretien amelioration beneficiera du dispositif mis en place le 8 juin 1988 en faveur du logement social et de l'amelioration des quartiers degrades ainsi que des moyens importants qui seront mobilises dans le cadre de la politique de la ville.

Données clés

Auteur : M. Pelchat Michel
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 350
Rubrique : Batiment et travaux publics
Ministère interrogé : équipement et logement
Ministère attributaire : équipement et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2125